



Dans les couples aux emplois « distants », le plus qualifié fait la route

En Bretagne, 75 000 couples ont des emplois « distants » c'est-à-dire éloignés de plus de 30 kilomètres l'un de l'autre. Plus jeunes et diplômés que les autres couples biactifs, ils occupent plus souvent des emplois qualifiés. Très majoritairement propriétaires, ils résident plus souvent loin des principaux pôles d'emplois. Leurs trajets domicile-travail sont deux à trois fois plus longs que ceux des autres couples biactifs. La position du lieu de résidence par rapport aux deux lieux de travail fait apparaître trois configurations. Dans deux cas sur cinq, le couple réside près du travail de la femme, dans un cas sur cinq près du travail de l'homme. Dans les autres cas, les trajets quotidiens sont partagés. Ces proportions s'expliquent selon les caractéristiques des ménages. Vivre à proximité du lieu de travail de la femme est plus fréquent lorsque l'homme occupe un emploi plus qualifié que la femme. À l'inverse, la moitié des couples réside à mi-chemin quand la catégorie sociale de la femme est plus élevée que celle de l'homme.

Jean-François Hervé et Ludivine Neveu-Cheramy, Insee

En 2011, la Bretagne compte 1 310 000 personnes occupant un emploi. Parmi elles, 750 000 vivent au sein d'un couple dont les deux membres travaillent (*figure 1*).

Parmi ces 375 000 couples biactifs, quatre sur cinq occupent des emplois éloignés de moins de 30 km. Pour eux, l'adéquation entre les besoins ou attentes en matière de logement et les capacités financières implique souvent d'habiter relativement loin d'un pôle d'emploi. Pour autant, en raison de la faible

distance entre les deux lieux de travail, les choix résidentiels reposent davantage sur un arbitrage entre le cadre de vie et la distance globale aux emplois.

En revanche, pour les 75 000 autres couples biactifs dont les lieux de travail sont distants de plus de 30 kilomètres, les trajets quotidiens domicile-travail s'avèrent encore plus importants. Pour ces couples, l'organisation domestique, le budget et le temps consacré aux déplacements, la gestion des temps professionnels et personnels ou les contraintes liées

à leur activité se révèlent déterminants. La question de la localisation résidentielle se pose alors avec davantage d'acuité.

Plus jeunes et aux emplois plus qualifiés

Les couples dont les lieux de travail sont distants de plus de 30 kilomètres sont généralement plus jeunes, plus diplômés et occupent des emplois davantage qualifiés que les autres couples biactifs. La

1 Couples biactifs aux emplois « distants » : plus jeunes et exerçant des emplois plus qualifiés

Principales caractéristiques des couples biactifs

	Ensemble des actifs en emploi	Personnes vivant au sein d'un couple biactif	Personnes d'un couple biactif aux emplois « distants »
Nombre de personnes	1 310 000	750 000	150 000
Part des moins de 40 ans (en %)	45	43	51
Part des diplômés du supérieur (en %)	34	37	46
Part des cadres ou profession intermédiaires (en %)	38	40	50
Part des propriétaires de leur résidence principale (en %)	69	78	78
Part des logements d'au moins cinq pièces (en %)	58	69	68
Médiane des distances domicile-travail pour les hommes (en km)	9,9	10,1	35,2
Médiane des distances domicile-travail pour les femmes (en km)	7,5	8,1	18,4

Source : Insee, recensement 2011

moitié des biactifs aux emplois « distants » a moins de 40 ans. Ils sont 46 % à détenir un diplôme d'études supérieures et 51 % à être cadres ou exercer une profession intermédiaire.

En revanche, la composition familiale des couples biactifs varie peu selon que leurs emplois soient « distants » ou non. En moyenne, sur dix couples, trois vivent sans enfant, six avec un ou deux enfants et un seul avec trois enfants ou plus.

Propriétaires d'une maison éloignée des pôles d'emplois

De même, que leurs emplois soient « distants » ou non, les couples biactifs sont plus souvent propriétaires de leur logement. Le double salaire du couple augmente les revenus et facilite donc l'accès à la propriété. Huit couples aux emplois « distants » sur dix sont propriétaires, neuf sur dix résident dans une maison

individuelle. Le plus souvent, il s'agit d'un logement d'au moins 5 pièces et de plus de 100 m². Ce logement est souvent récent, datant de moins de 25 ans dans la moitié des cas.

Ces caractéristiques vont de pair avec la répartition spatiale de ces couples. Lorsque les emplois sont distants de plus de 30 kilomètres, ils sont, moins souvent que les autres couples biactifs, présents dans les grands pôles urbains de la région. Moins du quart d'entre eux vit dans les principales unités urbaines bretonnes¹ alors que 30 % de l'ensemble des couples biactifs et 35 % de l'ensemble des actifs y résident.

Dans les couronnes de ces grands pôles urbains, en revanche, ils sont autant représentés que les autres couples biactifs : un tiers d'entre eux habite ce type d'espace. En général, quand les deux membres du couple

1- Rennes, Saint-Malo, Redon, Brest, Quimper, Morlaix, Saint-Brieuc, Lannion, Guingamp, Dinan, Lorient, Vannes ou Pontivy

exercent un emploi, les trajets domicile-travail se font majoritairement en voiture (83 %). Le choix de ce mode de transport atteint son maximum (89 %) pour les ménages ayant des emplois « distants » l'un de l'autre. Pour autant, ces derniers empruntent plus fréquemment les transports en commun (6 % soit 3 points de plus qu'en moyenne), ce qui correspond vraisemblablement à des trajets ferroviaires.

Par conséquent, les couples biactifs aux emplois « distants » résident plus fréquemment loin des grands pôles urbains. Dans les espaces multipolarisés, intermédiaires entre deux pôles d'emplois, vivent 26 % de ces couples contre seulement 21 % de l'ensemble des biactifs et 19 % du total des actifs (figure 2). Conformément à leur situation, ils s'installent par ailleurs à proximité des axes majeurs de communication qui mènent aux principaux pôles d'emplois.

Des trajets quotidiens deux à trois fois plus importants

Les couples biactifs font souvent le choix d'échanger du temps de trajet contre de la surface habitable et l'accès à la propriété. Ils participent ainsi à l'étalement urbain. Depuis 1950, les distances domicile-travail augmentent pour tous les actifs. En Bretagne, la moitié des hommes en emploi parcourt au moins 10 km et la moitié des femmes au moins 8 km en 2011. Quand ils travaillent à plus de 30 km l'un de l'autre, les trajets domicile-travail sont environ 2 fois plus longs pour les femmes et 3,5 fois plus pour les hommes. De plus, les distances parcourues en transports en commun apparaissent plus longues que les trajets effectués en voiture.

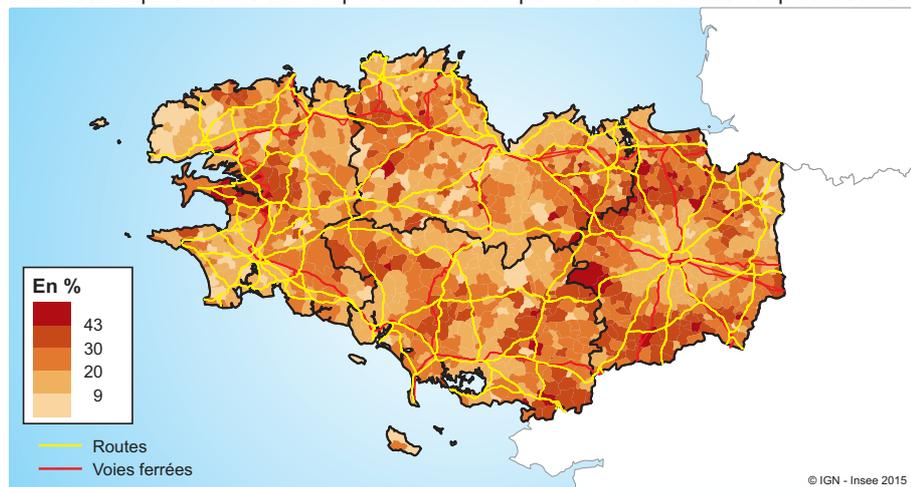
Ces distances se révèlent encore plus importantes pour les couples de cadres aux emplois « distants ». La moitié des hommes exerce alors à plus de 42 km de leur domicile et la moitié des femmes à plus de 28 km. Cela s'explique pour partie par la concentration des emplois les plus qualifiés dans les grands pôles urbains, loin des lieux de résidence privilégiés pour ces couples. Ainsi, les situations où les deux membres du couple travaillent dans deux pôles urbains différents sont plus fréquentes, ce qui impose de longs trajets quotidiens.

Le constat est similaire pour les couples de diplômés du supérieur. Parmi eux, la plus forte différence concerne les femmes : la moitié d'entre elles effectue plus de 23 km contre 9 km pour les non diplômées.

Pour l'ensemble des couples biactifs, l'écart moyen entre les distances domicile-travail parcourues par chacun des membres du ménage se révèle peu important (6 km). En revanche, pour les ménages dont les lieux d'emplois sont éloignés d'au moins 30 kilomètres, cet écart se creuse atteignant 24 km,

2 Les couples biactifs aux emplois « distants » résident plus loin des pôles urbains

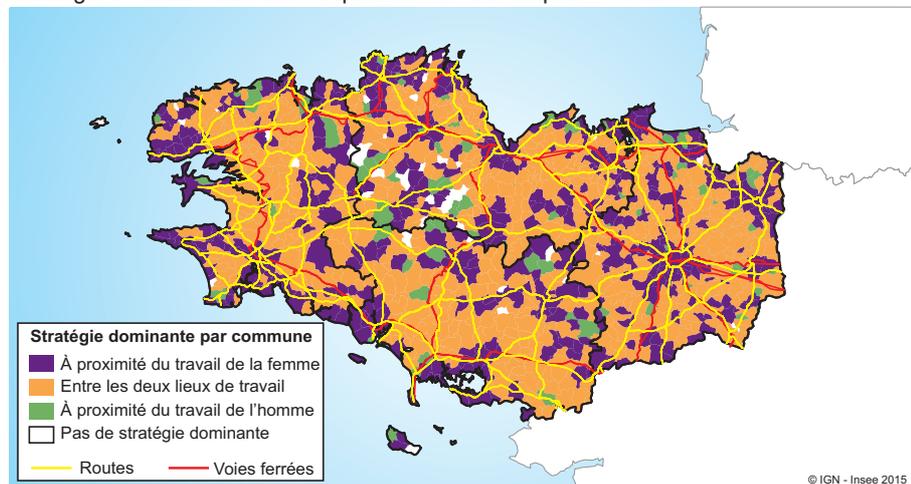
Part des couples biactifs aux emplois « distants » parmi l'ensemble des couples biactifs



Source : Insee, recensement 2011

3 Habiter en pôle urbain pour être proche du travail de la femme ou en périphérie pour partager les trajets

Stratégie de localisation des couples biactifs aux emplois « distants »



Lecture : la proximité au lieu de travail de la femme est dominante dans les pôles urbains. En revanche, dans les couronnes des pôles urbains, les couples biactifs se partagent les trajets domicile-travail.

Source : Insee, recensement 2011

voire 35 km pour les 45 ans ou plus.

Trois stratégies de localisation du domicile

Certes, la proximité entre le lieu de résidence et le lieu de travail peut autant résulter du choix d'habiter près de son emploi que de ne travailler qu'à proximité de son domicile. En l'absence d'informations sur la chronologie entre l'installation dans le logement et la localisation des deux emplois, il est difficile de savoir dans quelle mesure l'une ou l'autre de ces localisations résulte d'un véritable choix.

Empiriquement, trois stratégies de localisation coexistent quand les emplois du ménage s'éloignent de plus de 30 km. Soit le couple réside près du travail de la femme (41 %), soit les trajets quotidiens sont partagés (40 %), soit le domicile se situe à proximité de l'emploi de l'homme (19 %).

Cette dernière option se révèle la moins fréquente quel que soit le lieu d'habitat, la composition ou le profil socio-économique du ménage.

Ménages urbains ou périurbains : des options différentes

L'espace de résidence des couples biactifs aux emplois distants caractérise fortement le choix entre la proximité du travail de la femme ou le partage des navettes quotidiennes.

Pour les couples résidant dans les pôles urbains où les actifs sont nombreux, ou dans une commune desservie par une gare ferroviaire, la proximité au lieu de travail de la femme est dominante (figure 3).

Le partage des trajets domicile-travail concerne davantage des couples installés à l'écart des pôles urbains, dans les couronnes des villes ou les espaces multipolarisés. Ces territoires attirent notamment de jeunes familles (figure 4). Dans ces espaces moins dotés en emplois, chaque membre du couple doit effectuer un certain trajet pour rejoindre son lieu de travail.

Enfin, dans certains espaces ruraux, les ménages ont davantage tendance qu'ailleurs à résider près du travail de l'homme. C'est le cas notamment de 75 % des agriculteurs dont la conjointe occupe un emploi à plus de 30 kilomètres de l'exploitation.

Rôle prédominant des catégories sociales

Les différences de catégorie sociale entre les membres du couple influent nettement sur la localisation du domicile.

Quand la catégorie sociale de l'homme est plus élevée que celle de la femme, le domicile est proche de l'emploi de cette dernière dans plus d'un cas sur deux (figure 5). Dans

ce cas, le couple a 1,5 fois plus de chance de résider à proximité de l'emploi de la femme que s'ils occupaient un emploi d'un niveau social identique.

À l'inverse, quand la catégorie sociale de la femme est plus élevée que celle de l'homme, un couple sur deux réside à mi-chemin. C'est également dans cette configuration que le choix de la proximité de l'emploi de l'homme est le plus fréquent. Le couple a 1,5 fois plus de chance de résider à proximité de l'emploi de l'homme que si les membres du couple occupaient un emploi d'un niveau social identique.

Enfin, quand leurs catégories sociales sont équivalentes, les couples optent soit pour le partage des navettes quotidiennes, soit pour la proximité du travail de la femme.

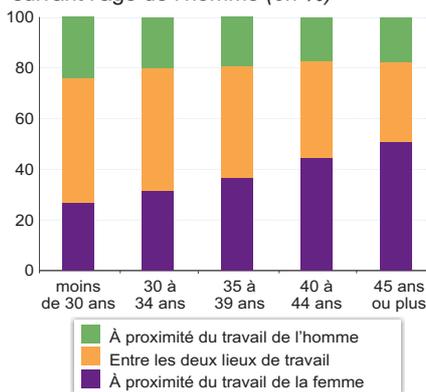
Un emploi de cadre pour la femme signifie davantage d'éloignement

Lorsque la femme occupe un poste de cadre, son emploi est moins souvent proche de sa résidence (34 % soit 7 points de moins qu'en moyenne). Ce phénomène est encore accentué si l'homme exerce aussi un emploi d'un niveau social élevé. Plus particulièrement, quand les deux sont cadres l'option de la proximité du domicile pour l'homme est plus fréquente (25 %). A contrario, le couple réside près du lieu de travail de la femme dans un cas sur deux, lorsque celle-ci occupe un poste d'employée, probablement parce que ces emplois sont mieux répartis sur le territoire, comme les services à la personne ou le commerce.

Contrairement à l'ensemble des couples dont les deux personnes travaillent, l'apparition de ceux dits « à double carrière » (femme et homme exerçant des responsabilités importantes) est un phénomène assez récent. Le « rééquilibrage » constaté sur les distances parcourues par les femmes cadres reflète, comme pour les hommes, la

4 Les jeunes couples habitent plus souvent à mi-chemin de leurs deux emplois

Lieu de résidence des couples biactifs suivant l'âge de l'homme (en %)



Source : Insee, recensement 2011

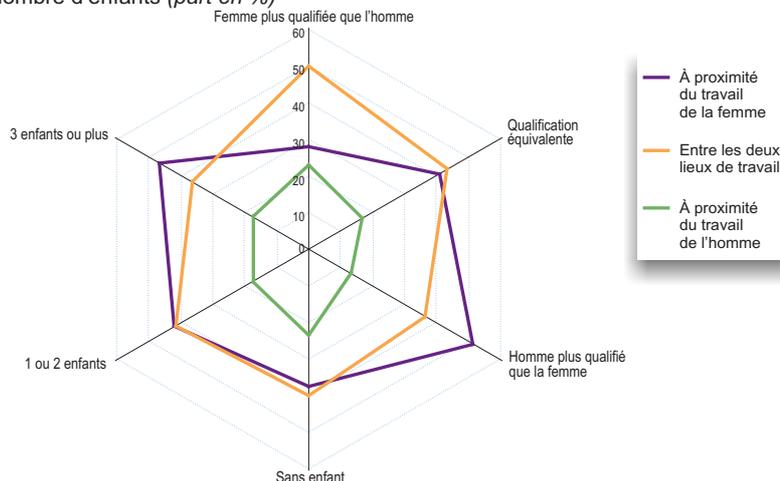
concentration des emplois de cette catégorie dans les grands centres urbains et une plus grande distance au lieu de résidence.

Le nombre d'enfants et leur âge pèsent sur les choix

La propension à résider près du travail de la femme plutôt que de celui de l'homme augmente avec le nombre d'enfants. Si 37 % des couples sans enfant au foyer habitent près du lieu de travail de la femme, ils sont 45 % parmi ceux ayant trois enfants. À ce titre, une récente étude de la Drees indique que pour 41 % des enquêtés, la vie professionnelle est moins importante que la famille pour les femmes. De surcroît, un répondant sur deux considère qu'elles sont plus aptes à s'occuper des enfants. Pour autant, toutes choses égales par ailleurs, la présence d'enfants en bas âge au domicile fait baisser la probabilité de résider à proximité de l'emploi de la femme et multiplie par 1,5 les chances d'opter pour une localisation intermédiaire. Ce constat reflète la situation des jeunes familles, notamment

5 Une famille nombreuse et/ou une plus grande qualification de l'homme favorisent l'habitat à proximité du travail de la femme

Positionnement de l'habitat des couples biactifs suivant la qualification et le nombre d'enfants (part en %)



Source : Insee, recensement 2011

primo accédantes, souvent amenées à habiter toujours plus loin de leurs emplois.

Les contraintes professionnelles influent peu

Les contraintes (horaires décalés, variation du nombre d'heures hebdomadaires...) dans leur secteur d'activités (commerce, restauration, industrie...) modifient peu les choix de résidence des couples.

D'ailleurs selon une étude nationale de l'université de Paris I et du CNRS, « un tiers des parents en horaires décalés déclarent avoir fait ce « choix » pour réduire les dépenses consacrées à la garde des enfants ».

Quand la femme travaille en horaire de bureau, sans contrainte particulière, le couple réside à proximité du lieu de travail de celle-ci. Quand les deux membres du couple occupent des emplois avec contraintes, ils ont tendance à privilégier plus souvent une résidence à mi-chemin.

Une évolution chez les jeunes générations ?

Parmi les 30-34 ans, le partage des trajets est nettement plus privilégié que pour les ménages plus âgés. Le choix de localisation du domicile près du travail de la femme arrive en deuxième position mais son occurrence se réduit au profit du positionnement au plus près de l'emploi de l'homme.

Pour les couples de moins de 30 ans, la résidence à mi-chemin est dominante et l'écart entre les deux autres options « proximité de l'emploi de la femme » et « proximité de l'emploi de l'homme » baisse considérablement (de 12 à 3 points). Ce constat peut révéler une évolution des stratégies des

couples dont les emplois sont éloignés. Selon l'enquête « Conditions de vie et aspirations » du Crédoc, « les hommes adhèrent moins qu'hier à l'idée que les mères

assurent l'essentiel des tâches domestiques, de soins et d'éducation des enfants » (45 % en 1997 contre 30 % en 2015). ■

Méthodologie

Les emplois d'un couple biactif sont considérés comme éloignés lorsqu'ils sont distants de plus de 30 kilomètres. Ce seuil permet d'exclure de l'étude 99 % des couples exerçant dans le même pôle d'emploi et de conserver ceux qui travaillent dans deux pôles différents. Ainsi, on considère qu'une distance de 30 kilomètres amène le couple à arbitrer son lieu de résidence de manière différente que dans la configuration plus classique de l'étalement urbain autour d'un seul pôle d'emplois.

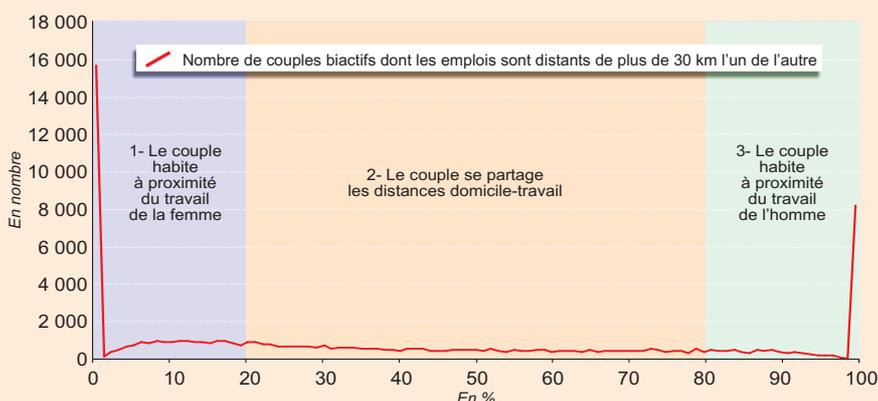
Les stratégies de localisation des couples aux emplois « distants » sont basées sur la répartition de la somme des deux distances domicile-travail du couple. Trois stratégies différentes existent :

- proche du travail de la femme (respectivement de l'homme) si elle (il) effectue moins de 20 % de la somme des distances domicile-travail du couple ;

- partage des distances si chacun en effectue entre 20 % et 80 %.

La distance est déterminée par la route, entre les chefs-lieux des communes de résidence et de travail. En retenant un seuil de 20 % plutôt que 0 %, les deux stratégies qui favorisent l'un des deux conjoints permettent d'inclure ceux qui habitent dans une commune limitrophe de leur lieu de travail.

Part des distances domicile-travail du couple effectuées par la femme



Lecture : parmi les couples biactifs aux emplois « distants », 16 000 habitent dans la commune de travail de la femme. A l'opposé, 8 000 couples résident dans la commune de travail de l'homme.

Champ : couples biactifs occupés, habitant en Bretagne, dont les deux lieux d'emploi sont distants d'au moins 30 km.

Source : Insee, recensement 2011

La méthode utilisée pour mettre en évidence les différents déterminants de la localisation du domicile est la régression logistique. Les facteurs qui font qu'un couple porte son choix vers l'une des 3 options peuvent différer. Trois modèles sont donc estimés, chacun expliquant la probabilité d'occurrence d'une stratégie contre l'ensemble des deux autres. Les variables explicatives testées dans les modèles sont les suivantes : la position relative entre les catégories sociales du couple, l'exercice à temps partiel de la femme, la présence d'enfants de moins de 3 ans, de 4 à 6 ans, de 7 à 11 ans, la présence de contraintes relatives au secteur d'activité pour l'un, l'autre, les deux, ou aucun des deux.

À noter que les agriculteurs et les artisans ont été retirés du modèle parce qu'ils exercent et résident bien souvent en un même lieu.

Définition

Le **pôle urbain** est une unité urbaine offrant au moins 10 000 emplois et qui n'est pas située dans la couronne d'un autre pôle urbain. On distingue également des moyens pôles (unités urbaines de 5 000 à 10 000 emplois) et les petits pôles (unités urbaines de 1 500 à moins de 5 000 emplois).

Insee Bretagne

36, place du Colombier
CS 94439
35044 Rennes Cedex

Directeur de la publication :

Olivier Biau

Rédacteur en chef :

Jean-Marc Lardoux

Maquettiste :

Jean-Paul Mer

ISSN 2416-9013

© Insee 2015

Pour en savoir plus

- Une société qui aspire à plus d'égalité entre les hommes et les femmes / Crédoc. - Dans : Note de synthèse ; n°15 (2015, mars). - 4 p.
- Quels stéréotypes sur le rôle des femmes et des hommes en 2014 ? / Carine Burricand, Sébastien Grobon ; Insee ; Direction de la recherche, des études, de l'évaluation et des statistiques (Drees). - Dans : Etudes et Résultats ; n°907 (2015, mars). - 8 p.
- Mobilité résidentielle des ménages actifs bretons : entre éloignement et rapprochement des villes-centres au gré des trajectoires de vie / Ludvine Neveu-Chéramy ; Insee Bretagne. - Dans : Octant Analyse ; n°46 (2013, fév.). - n°46. - 7 p.

